

Municipalité de Saint-Albert

AVIS PUBLIC

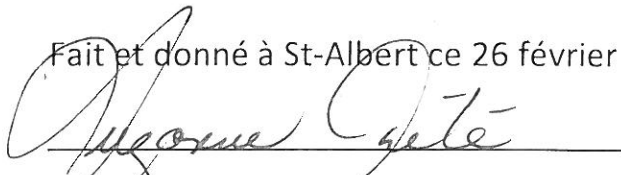
Est par les présentes, donné par la soussignée Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue, le 2 avril 2013 à 19h30, à 25, rue Des Loisirs, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Deux terrains ayant une profondeur de 50 mètres lorsque le règlement de lotissement exige une profondeur de 75 mètres.

Cette demande est localisée sur le lot 772-P et apparaît au numéro 1 et 2 sur le plan préparé par Carl Lefebvre, arpenteur en date du 9-11-2012 au minute 12858.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Albert ce 26 février 2013.

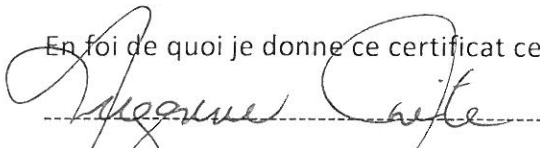


Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 février 2013, entre 15h00 et 17h00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 26 février 2013.



Directrice générale /Secrétaire-trésorière